



SVS/14-629-167 du 07/04/2014

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHONE

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme HORDERN - Tel : 04 42 91 75 71 - Fax : 04 42 91 70 02



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Aix en Provence, le 26 mars 2014

Rectorat

Service
vie scolaire

Référence
RC/AB/DG2014-092
Dossier suivi par
Agnès Bertrand
Téléphone
04 42 91 71 64
Fax
04 42 91 70 02
Mél.
ce.svs@aoc-aix-
marseille.fr

Place Lucien Paye
13821 Aix-en-
Provence
cedex 1

Vu le Code de l'Education, en ses articles R.511-44, R 511-45, D 511-46, D 511-47, D 511-48

Vu la circulaire n° 2000-105 du 11 juillet 2000 art. 3.1.4 instituant le conseil de discipline départemental

ARRETE

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Bouches du Rhône pour l'année scolaire 2013-2014 est composé comme suit :

Inspection académique

Titulaire

M. Patrick GUICHARD, DASEN des Bouches-du-Rhône

Suppléant

M. Jean-Paul PEYRACHE, Proviseur, Lycée Jean Monnet, Vitrolles

Chefs d'établissement :

Titulaires

M. Laurent LUCCHINI, Proviseur, Lycée Victor Hugo, Marseille

M. Jean-Roger RIBAUD, Proviseur, Lycée Cézanne, Aix

Suppléants

Mme Corinne MARQUERIE, Proviseur, Lycée St Charles, Marseille

M. Jean-Marc MEGHOUFEL, Principal, Collège Anatole France - Marseille

CPE :

Titulaire

Mme Françoise FABREGUETTES, CPE, Lycée Cézanne, Aix

Suppléant

M. Stéphane BOURNAUD, CPE, Collège Clair Soleil, Marseille

Représentants des personnels enseignants :

Titulaires

Mme Didier NIETO, Professeur, Lycée Victor Hugo, Marseille

Mme Anne QUEROL, Professeur, Collège Jean-Claude Izzo, Marseille

Suppléants

M. Olivier LUCIANI, Professeur, Lycée Saint Charles, Marseille

M. Julien WEISS, Professeur, Collège Massenet, Marseille



2/2

Représentants des personnels ATSS :

Titulaire

Mme Colette GOMIS, ATSS, Lycée Saint Charles, Marseille

Suppléants

M. Frédéric PONCET, ATSS, Collège Henri Bosco, Vitrolles

Représentants des parents d'élèves :

Titulaires

M. Jean-Philippe GARCIA (FCPE), Collège Fernand Léger, Berre

M. Jean-Christophe BOLLER (PEEP), Lycée Joliot-Curie, Aubagne

Suppléants

Mme Isabelle FIORITO (FCPE), Lycée Vauvenargues, Aix

Mme Patricia LAZZARO (PEEP), Collège Marie Mauron, Cabriès

Représentants des élèves :

Titulaires

M. David ABSALON, Lycée Thiers, Marseille

Mlle Marie-Fatna BENASSAS, Collège Edgar Quinet, Marseille

Suppléants

M. Nollan CHAUVET, Lycée Jean Perrin, Marseille

Mlle Morgane DONABEDIAN, Collège Yves Montand, Allauch

Article 2 : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Ali SAÏB, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités